

de  
PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant un tableau  
de M<sup>re</sup> Louis Gallait, représentant  
Art & Liberté, acquis pour le  
Musée moderne.

N<sup>o</sup> 1424

IG. 2567

| NUMÉRO<br>D'ORDRE. | DATE<br>DE LA PIÈCE. | ANALYSE. |
|--------------------|----------------------|----------|
| 0000               |                      |          |

1424 Collan de m. S. Gallait. (art et liberte) . I-C. 2567

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des  
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup>

16349

Bruxelles, le

9 Septembre 1873

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1424

1424

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Monsieur le Conservateur,

Le Gouvernement a acquis, pour  
la galerie moderne de peinture, le tableau  
de M<sup>re</sup> Gallait : « Art et liberté » qui se  
trouve en ce moment à l'exposition de  
Vienne, où il devra rester jusqu'à la  
clôture de cette exposition.

J'ai l'honneur de vous prier, Mon-  
sieur le Conservateur, de vouloir bien  
me faire parvenir une déclaration,  
 dûment signée, constatant que cette  
œuvre appartient au Musée moderne.

Agitez, Monsieur le Conservateur,  
l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre,  
Le Directeur délégué.

Ed. van Saeft

Monsieur Conscience,

Conservateur des musées royaux  
de peinture et de sculpture.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 1424

Brux. 10 Sept. 1873

à M<sup>r</sup> le Ministre d. l'Int<sup>r</sup>.

Suivant la Désir exprimée  
par votre lettre du 9 de ce  
mois, ~~de~~<sup>ou</sup> de. Beau-arts,  
N<sup>o</sup> 16349, j'ai l'honneur  
de vous adresser la Déclara-  
tion ci-jointe, attestant  
que le Tableau de M<sup>r</sup>. Louis  
Galland, intitulé : Art  
et Liberté, fait partie  
des Collections du musée  
moderne de Peinture  
et de Sculpture.

Le Conservateur.